

---

## Erratum

---

### Projet de programme

Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics (2014, chapitre 6)

#### Programme de remboursement volontaire

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 23 septembre 2015, 147<sup>e</sup> année, numéro 38, page 3405.

À la page 3405, au 5<sup>e</sup> paragraphe, on aurait dû lire :

«Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler au sujet de ce projet de programme est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 30 jours mentionné ci-dessus, à la ministre de la Justice, 1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1V 4M1.»

au lieu de :

«Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler au sujet de ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 30 jours mentionné ci-dessus, à la ministre de la Justice, 1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1V 4M1.»

63857